



13



LA LETTRE D'INFORMATION DES SOCIÉTÉS COTÉES D'EURONEXT

AVRIL 2006

- [Euronext](#)
- [Relations avec les investisseurs](#)
- [Marchés](#)
- [Site internet](#)
- [Introductions en bourse](#)
- [Règlementation](#)
- [Actualité française](#)

editorial

L'année 2005 s'est révélée excellente pour Euronext. Les revenus ont progressé de 8,5 % représentant 961,9 millions d'euros, tandis que les charges d'exploitation se contractaient de 0,5 %. L'amélioration des conditions du marché au comptant a permis d'atteindre un niveau d'activité record de 162 millions de transactions, en hausse de 15 % par rapport à 2004.

En mai 2005, nous avons lancé Alternext à Paris. Dédié aux petites et moyennes capitalisations, ce marché a accueilli jusqu'à présent 30 sociétés, représentant un total de 2 milliards d'euros de capitalisation boursière. Offrant un accès facile et peu coûteux à la cotation, il bénéficie d'un bon niveau de liquidité et a attiré des sociétés de secteurs d'activité très divers. Nous travaillons actuellement à son extension à d'autres pays dans d'autres localisations d'Euronext.

Les perspectives d'Alternext en termes d'introductions en bourse sont plutôt encourageantes : depuis le début de l'année 2006, le marché a accueilli 10 nouvelles sociétés et d'autres envisagent de s'introduire avant l'été. Au total, nous tablons sur la cotation de 40 à 50 sociétés sur Alternext en 2006.

Outre Alternext, nous avons mené à bien d'autres projets en 2005. Notamment bien sûr la mise en place de l'Eurolist d'Euronext qui regroupe tous les marchés au comptant d'Euronext en une liste unique.

L'année 2005 a également été très active pour les équipes de la cote et des émetteurs, qui ont mis en œuvre une stratégie internationale visant à augmenter le nombre d'introductions de sociétés étrangères. Trois pays cibles sont privilégiés dans ce cadre : la Chine, la Russie et Israël. Bien que récente, notre démarche a dorénavant et déjà reçu un accueil favorable de la part de la communauté financière internationale et un certain nombre de sociétés implantées en dehors de la zone Euronext étudient une introduction sur l'Eurolist d'Euronext.

En 2006 comme en 2005, les équipes de Relations investisseurs d'Euronext demeurent attachées à améliorer et à élargir les services que nous vous offrons. Si vous avez des commentaires ou des informations spécifiques à partager, n'hésitez pas à nous les adresser ! Vous pouvez également nous faire parvenir les adresses email de vos collègues souhaitant recevoir *Listed* !

Martine Charbonnier
Directeur exécutif

EURONEXT

Euronext enregistre d'excellents résultats en 2005

Euronext a présenté le 14 mars dernier des résultats annuels en forte progression. Le résultat opérationnel a progressé de près de 33 % et de nouveaux records ont pu être enregistrés, notamment grâce à une gestion rigoureuse des coûts et à des conditions de marché favorables. 2005 a été la première année où Euronext a pu pleinement bénéficier des synergies de la migration et de la finalisation de son modèle économique, après avoir au cours des années précédentes, unifié ses plate-formes de négociation, externalisé son système informatique, cédé son activité de compensation et la majeure partie de ses activités de règlement et de conservation.

NÉGOCIATION SUR ACTIONS

En 2005, Euronext est restée la première bourse en termes de nombre et de valeur de transactions sur actions négociées sur un carnet d'ordres électronique. Un record de 155 millions de transactions a été enregistré sur ses marchés d'actions, soit une progression de 15,7 % par rapport à 2004. Le montant de capitaux échangés s'est élevé à 1 783 milliards d'euros, en hausse de 15,6 %. A fin décembre 2005, la capitalisation boursière totale des 1 259 sociétés cotées sur les marchés d'Euronext avait progressé de 27,8 % par rapport à 2004, et atteint 2 295 milliards d'euros. Pour l'ensemble des produits au comptant, le montant total de transactions s'est établi à 162 millions en 2005, ce qui représente une moyenne quotidienne de 632 000 transactions. Ce chiffre inclut l'activité de NextTrack, le segment de marché dédié aux trackers et fonds structurés, où l'activité a progressé de 28,5 % par rapport à 2004, avec un total de 346 800 transactions.

INTRODUCTIONS EN BOURSE

Euronext fait également figure de leader européen en termes de nouvelles cotations en 2005 et, à l'échelle mondiale, se classe au troisième rang¹ avec un montant total de 17,2 milliards d'euros offert par des sociétés nouvellement introduites sur le marché, soit une hausse de 83 % en un an. 78 nouvelles introductions ont été enregistrées sur les marchés d'Euronext en 2005 – un record depuis 2001 – ce qui représente une capitalisation boursière supplémentaire de 105 milliards d'euros. 85 % de ces 78 introductions en bourse ont concerné des petites et moyennes capitalisations, dont environ un tiers sur Alternext.

PRODUITS DÉRIVÉS

Euronext.liffe, le marché international de produits dérivés d'Euronext, a également enregistré un volume record de contrats négociés. Au total, 606 millions de contrats à terme et d'options ont été échangés en 2005, en hausse de 7 % par rapport à 2004 (soit 566 millions de contrats suivant la nouvelle base de calcul²). Tous les produits ont bénéficié d'une progression. L'activité des produits dérivés sur actions a atteint 250 millions de contrats, en hausse de 2 % d'une année sur l'autre.

¹ Source : Dealogic

² La base de calcul a été modifiée pour tenir compte des changements intervenus en termes de taille des contrats, afin de fournir une comparaison précise de données de même nature d'une année sur l'autre.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Entretien avec Thibaut Munier, Directeur général de 1000mercis, société cotée sur Alternext

Dans le cadre de nos entretiens avec des responsables des Relations investisseurs, nous avons choisi dans ce numéro de nous intéresser à une société cotée sur Alternext, le marché conçu pour les petites et moyennes capitalisations. Nous souhaitons savoir comment une jeune société récemment introduite, gère son nouveau statut et connaît son mode de communication.

1000mercis a été créée il y a six ans par Thibaut Munier, actuellement Directeur général de la société et son associée Yseulys Costes. Tous deux spécialistes en marketing, ils possèdent néanmoins des domaines de prédilection différents : la publicité sur Internet pour l'un et le marketing sur bases de données pour l'autre. 1000mercis est véritablement pionnier en matière de publicité et de marketing sur Internet. La société s'adresse à des annonceurs à la recherche de nouveaux clients pour leurs produits. Pour ce faire, 1000mercis a recours à une très large base de données qui, après avoir été soumise à des filtres par le biais de modèles statistiques complexes et des analyses de données, permet d'identifier des cibles de consommateurs potentiels pour les annonceurs. Ces prospects sont ensuite contactés par courrier électronique en attachant une attention toute particulière à leurs réactions. 1000mercis analyse également les bases de données de ses clients, afin de mieux segmenter et exploiter ces bases et connaître les désirs de leurs propres consommateurs, etc... Enfin, 1000mercis exploite ses propres sites Web tels que le site de MilleMercis (www.millemercis.com), par le biais desquels les consommateurs sont connectés les uns aux autres ainsi qu'aux clients du e-commerce. Naturellement, ces sites donnent naissance à des bases de données très précieuses.

Pourquoi avoir choisi d'être cotés sur Alternext ?

Dès sa création, 1000mercis a enregistré une croissance exponentielle. Nous avons atteint le seuil de rentabilité très rapidement et nos ventes ont été multipliées par deux tous les ans. Compte tenu de notre spécificité, nous avons aujourd'hui une bonne notoriété en France et avons déjà des clients étrangers. Toutefois, nous souhaitons encore accélérer notre développement et ouvrir des bureaux dans d'autres pays européens. Opérant sur un marché en très forte croissance, nous avons choisi de nous introduire en bourse pour financer notre expansion et nous donner toute la flexibilité financière nécessaire à un développement rapide.

Etes-vous satisfaits du fonctionnement d'Alternext et avez-vous envisagé de rejoindre l'Eurolist ?

Etre coté sur le marché réglementé de l'Eurolist d'Euronext serait une bonne chose, mais à plus long terme. La société est encore trop jeune et Alternext est aujourd'hui la solution idéale pour 1000mercis. Nous avons reçu un accueil des plus enthousiaste de la part du marché. La première cotation a eu lieu le 8 février. Après le processus préalable à l'introduction, le cours a été fixé dans le haut de la fourchette et a progressé depuis le début officiel des négociations. Pour nous, c'est le signe que le marché croit en nos compétences et les reconnaît, ce qui est très stimulant. Le nombre quotidien de transactions démontre clairement l'intérêt croissant que suscite notre titre. En particulier, il a été très encourageant de constater que nous comptons plus de 10 000 investisseurs individuels souhaitant devenir actionnaires à la fin de la période de pré-introduction et que le titre a ainsi été sur-souscrit 26 fois par les particuliers et 19 fois par les investisseurs



RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Entretien avec Thibaut Munier, Directeur général de 1000mercis, société cotée sur Alternext (suite)

institutionnels. En tant que société d'analyse marketing, nous sommes tout à fait conscients que les investisseurs veulent de la visibilité à long terme. Pour le moment, nous sommes entièrement satisfaits.

Que savez-vous de vos actionnaires ?

Nous avons organisé des conférences et rencontré de nombreux gestionnaires de fonds en France, en Suisse et au Royaume-Uni. Nous avons également suscité l'intérêt de grandes institutions, notamment de grands fonds américains qui se sont portés acquéreurs de notre titre. Comme je l'ai mentionné, de nombreux investisseurs individuels en ont fait de même. Environ 30 % de nos actions sont dans les mains du public, 45 % restent la propriété des fondateurs et les 25 % restants sont détenus par des investisseurs privés qui ont assuré notre financement avant l'introduction en bourse.

En quoi votre façon de communiquer a-t-elle changé depuis votre décision de vous introduire ?

Lorsque nous avons débuté le processus d'introduction, nous n'avons pas réalisé d'emblée les changements que cela impliquerait pour nos collaborateurs. Dans la mesure où nous employons 30 personnes, chacun est impliqué. Une introduction en bourse a l'avantage de rendre les choses plus claires. Il s'agit d'un processus de maturation pour une société aussi jeune que la nôtre. Tous nos objectifs sont désormais plus concrets : la façon dont nous considérons notre activité et la manière dont elle évoluera. Tout le monde est concerné, donc nous insistons beaucoup sur la communication interne.

Comment gérez-vous les obligations inhérentes au fait d'être coté en bourse ?

Alternext impose certes des obligations mais laisse également une certaine liberté. Les avantages à être cotés compensent largement les obligations à respecter. Nous bénéficions par exemple d'une reconnaissance de notre marque, d'opportunités dans d'autres pays, de référence et d'une valorisation beaucoup plus objective de la société.

Qui est en charge des Relations investisseurs chez 1000mercis ?

Uniquement moi et mon associée. Une société de communication financière nous aide à la réalisation des tâches les plus importantes, telles que les communiqués de presse, les réunions avec les gestionnaires de fonds et les analystes et leur retour d'informations.

Pour de plus amples informations sur 1000mercis, visitez le site www.1000mercis.com



MARCHÉS

Euronext enrichit sa gamme de services aux sociétés cotées en achetant CompanynewsGroup

Début mars, Euronext a pris le contrôle de CompanynewsGroup (CNG) l'un des principaux diffuseurs européens d'informations sur les sociétés cotées. CompanynewsGroup est désormais une filiale à 100 % d'Euronext.

Cette acquisition répond à l'objectif d'Euronext d'élargir sans cesse sa gamme de services aux émetteurs et s'inscrit dans la perspective des nouvelles exigences auxquelles devra satisfaire l'information financière à partir de 2007 suite à la mise en place de la **Directive européenne sur la transparence**. Cette dernière, qui entrera en vigueur en janvier 2007, énonce les règles auxquelles doivent se conformer les émetteurs pour la divulgation simultanée d'informations susceptibles d'avoir des répercussions sur les cours dans les États membres de l'Union Européenne.

L'application de la Directive sur la transparence devrait avoir des répercussions significatives sur la manière dont les sociétés cotées abordent la diffusion d'information les concernant. Grâce à CompanynewsGroup, Euronext pourra aider les sociétés cotées à s'acquitter de leurs nouvelles obligations réglementaires en leur offrant une gamme complète de services permettant de :

- > respecter la réglementation du marché (diffusion d'information précises) en remettant simultanément le texte intégral de leur communication financière aux grands relais d'information financière,
- > publier les communiqués financiers et stratégiques sur tous les systèmes d'information professionnels, plateformes de négociation, sites d'information financière et salles de presse,
- > diffuser simultanément les communications financières auprès des investisseurs et des médias en Europe et dans le monde,

- > convertir et mettre à disposition tous les documents financiers de référence sous un format interactif, dynamique et immédiatement exploitable,
- > mettre en place des sites d'information financière en accord avec les meilleures pratiques de relations avec les investisseurs et avec les actionnaires,
- > traduire les communications financières de manière à répondre aux attentes des investisseurs et des médias étrangers.

Pour plus d'information sur la Directive européenne sur la transparence voir [article de la rubrique réglementation](#).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.companynewsgroup.com ou appelez votre chargé de compte chez Euronext.



MARCHÉ

Des options sur vos actions

Une option sur action est un droit négociable permettant d'acheter ou de vendre des actions pendant une période donnée à un prix fixé d'avance (prix d'exercice). S'il existe une demande suffisante sur le marché, Euronext.liffe peut décider d'ouvrir à la négociation des options sur les actions d'une société. Le plus souvent, cette décision est prise après que le volume des transactions sur ces actions ait beaucoup augmenté. Il faut également que la volatilité de l'action soit suffisante : en effet, si le cours de l'action ne bouge pratiquement pas, l'utilisation d'une option n'est pas utile. Une autre condition tient à l'efficience du marché de prêt de titres. Ce critère revêt une importance particulière pour les teneurs de marché qui vendent des options de vente et couvrent leur risque en se procurant les actions sous-jacentes. La cotation d'options sur actions n'entraîne aucun coût pour la société dont les actions servent de support aux options.

La décision de coter des options sur une action est prise par Euronext.liffe. Il peut arriver dans certains cas qu'Euronext.liffe cote des options le jour même de l'introduction en bourse de la société dont les actions servent de support aux options.

Il s'avère que les options négociables rendent les actions sous-jacentes plus attractives et plus liquides et plusieurs études montrent qu'elles contribuent à une plus grande stabilité du cours de l'action support plutôt qu'à une augmentation de sa volatilité. Le fait que des options portant sur ses actions soient cotées peut être d'une grande utilité pour la politique de relations avec les investisseurs de la société concernée.

L'ensemble des options sur une action donnée forme une classe d'options. Au sein de cette classe d'options, Euronext.liffe crée sans cesse de nouvelles séries d'options. Les séries se différencient par leur prix d'exercice et leur date d'expiration. Le choix des nouveaux prix d'exercice est fonction du cours de l'action à la date de création des séries. Les options ont

une durée de vie limitée et deviennent caduques à une date fixée à l'avance. Les dates d'expiration sont prédéterminées : elles sont en général fixées au troisième vendredi du mois d'échéance.

LA NÉGOCIATION DES OPTIONS

La négociation d'options est soutenue par les teneurs de marché. Ces derniers offrent en permanence une fourchette de prix d'achat et de vente sur chaque action, qui permet aux intervenants du marché de passer des ordres à des coûts raisonnables.

LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LES COURS

La manière selon laquelle une société dont les actions servent de support à des options, livre des informations au marché peut influencer sur le prix de ces options. C'est pourquoi elle est tenue, si possible, de ne pas publier d'informations "sensibles" le jour où expirent les options ou juste avant cette date. Il lui est également demandé de ne pas organiser d'assemblées générales ou d'autres réunions importantes pendant ces périodes. Enfin, dans la mesure où toute modification de la politique de distribution peut avoir d'importantes répercussions sur le prix des options, la société ne doit pas reporter à une date suivant l'expiration le paiement de dividendes annoncés à l'avance qui tombe avant un jour où des options arrivent à expiration.

Pour tous renseignements supplémentaires sur les options sur actions, veuillez appeler votre chargé de compte.



SITE INTERNET

Votre profil société

Euronext a conclu un contrat avec Cofisem afin qu'il remplace le Bureau van Dijk, à partir du 6 janvier 2006, en tant que fournisseur d'informations sur les émetteurs belges et néerlandais sur le site www.euronext.com. Euronext avait déjà confié la rédaction des descriptifs des sociétés françaises et portugaises à Cofisem et étend donc cette collaboration de très bonne qualité pour ne travailler qu'avec un seul fournisseur dans un souci de qualité et d'harmonisation.

Afin de rendre la transition du Bureau van Dijk à Cofisem aussi facile que possible pour les émetteurs belges et néerlandais, nous vous prions de respecter scrupuleusement les instructions ci-après.

VALIDATION DE VOTRE NOUVEAU DESCRIPTIF

1. Pour valider votre nouveau descriptif ("profil de la société") créé par Cofisem, veuillez vous connecter sur le club Euronext : <https://club.euronext.com>.
2. Allez à "Votre Profil" puis "Profil de la société". Si vous n'avez pas encore validé votre descriptif Cofisem, vous verrez apparaître la mention "Statut : Validation du profil de votre société non encore effectuée".
3. Veuillez vérifier soigneusement les renseignements figurant dans le nouveau descriptif et, s'il y a lieu, y apporter les changements nécessaires en saisissant les informations qui conviennent.
4. Confirmez en cliquant sur le bouton "Valider". Ensuite, si vous avez effectué des modifications, vous recevrez la copie du courrier électronique envoyé à Cofisem et dans lequel ces modifications sont recensées.
5. Après confirmation, il vous sera demandé de faire savoir si, à l'avenir, vous souhaitez valider toute mise à jour de votre descriptif par Cofisem manuellement ou automatiquement.

MODIFICATION DE VOTRE DESCRIPTIF

Si vous modifiez votre descriptif, veuillez noter que la publication de certaines modifications sur www.euronext.com peut demander un certain délai. Les changements qui concernent l'adresse, les dirigeants, les actionnaires et les personnes à contacter au service des relations avec les investisseurs seront effectués dans un délai de 36 heures et il sera indiqué que vous êtes la source de ces informations. Les changements qui concernent la description de l'activité et les chiffres clefs (comptes annuels) peuvent demander plus de temps. Toute modification doit être envoyée avant le vendredi à 12 h pour être publiée le mardi suivant à 14 h. Une fois que Cofisem aura procédé aux modifications et les aura transmises à www.euronext.com, vous recevrez un courrier électronique (à l'adresse e-mail que vous aurez indiquée) pour vous inviter à contrôler la mise à jour du descriptif de votre société.

Pour tous renseignements supplémentaires et pour obtenir votre identifiant et votre mot de passe, veuillez contacter votre chargé de compte.

INTRODUCTIONS EN BOURSE

Du 1^{er} janvier au 31 mars de cette année, 19 nouvelles sociétés se sont introduites sur les marchés d'Euronext. Ces introductions ont permis de lever 340 millions d'euros et d'augmenter la capitalisation boursière totale de 13,7 milliards d'euros.

Le 2 février, l'Eurolist d'Euronext a accueilli, à Paris, **Store Electronic System**, qui conçoit et distribue du matériel de communication sans fil pour les magasins dont la surface est supérieure à 200 millions d'euros. Cette introduction en bourse a été un succès, le placement global réservé aux investisseurs institutionnels a été sur souscrit plus de 5 fois et plus de 1,6 fois pour les investisseurs individuels.

Le 26 janvier, la banque espagnole **Banco Popular Español SA** a été introduite sur l'Eurolist d'Euronext à Lisbonne. C'est une banque commerciale qui privilégie l'activité auprès des particuliers sur les marchés espagnol, portugais et français. Banco Popular Español SA est le troisième groupe bancaire en termes des avoirs détenus par les banques cotées. A l'issue de la première

séance de cotation, son cours de clôture était de 10,18 euros. Le compartiment valeurs étrangères d'Eurolist à Lisbonne compte désormais 4 sociétés.

Alternext, le marché créé sur mesure par Euronext pour les petites et moyennes capitalisations, a accueilli 9 nouvelles sociétés durant les 3 premiers mois de l'année.

Toutes les introductions en bourse ont été sur souscrites, ce qui démontre l'intérêt des investisseurs, tant institutionnels qu'individuels, pour ce marché. Avec 29 sociétés cotées, la capitalisation boursière d'Alternext s'élevait à 1,5 milliard d'euros (1 milliard d'euros sur la base du prix d'introduction des sociétés) au 31 mars.

Le 19 janvier, **Environnement SA**, la première cotation de l'année sur Alternext, a donné lieu à la plus importante levée de fonds depuis l'ouverture de ce marché en mai dernier (23,22 millions d'euros).

Le 27 février, **Safwood**, société italienne spécialisée dans l'exploitation forestière, a été la première société étrangère cotée sur Alternext.

INTRODUCTIONS EN BOURSE SUR LES MARCHÉS D'EURONEXT (DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS)

Date	Nom	Secteur	Marché	Place	Capitaux levés (M€)	Capi. boursière (prix intro) (M€)
6 jan.	Sodiplan SA	Logiciels	Marché Libre	Bruxelles	1,02	3,05
19 jan.	Environnement SA	Services traitement et élimination déchets	Alternext	Paris	23,32	56,87
23 jan.	Newspoints	Internet	Alternext	Paris	6	27,36
26 jan.	Banco Popular Espanol	Banques	Eurolist	Lisbonne	-	12 397,41
31 jan.	Clasquin	Services de livraison	Alternext	Paris	7,69	34,07
2 fév.	1000mercis	Internet	Alternext	Paris	10,47	40,01
2 fév.	Store Electronic Systems	Equipements électroniques	Eurolist	Paris	81,92	163,25
8 fév.	Email Vision	Internet	Alternext	Paris	11,14	39,91
9 fév.	Enensys	Equipements de télécommunication	Marché Libre	Paris	0,04	11,52
17 fév.	Parfum d'image	Produits soin personnel	Alternext	Paris	5,68	33,41
27 fév.	Safwood	Sylviculture	Alternext	Paris	10,2	37,82
21 mars	Züblin Immobilière	Participation et promotion immobilière	Eurolist	Paris	16,39	51,85
23 mars	Evolis	Equipements électroniques	Alternext	Paris	11,22	58,47
24 mars	Société Foncière Paris Ile de France	Participation et promotion immobilière	Eurolist	Paris	15	42,91
27 mars	Millet Innovation	Fournitures médicales	Alternext	Paris	4,18	25,68
28 mars	Amboise	Activités financières spécialisées	Eurolist	Paris	114,07	114,52
28 mars	CeGeReal	Sociétés civiles de placement immobilier	Eurolist	Paris	122,03	425,25
30 mars	Ambio France	Produits ménagers durables	Marché Libre	Paris	-	6,15
31 mars	Homburg	Sociétés civiles de placement immobilier	Eurolist	Amsterdam	-	NC

RÉGLEMENTATION

Proposition de Directive sur l'exercice du droit de vote des actionnaires

La Commission Européenne a récemment publié sa proposition de Directive sur l'exercice du droit de vote des actionnaires.

Cette proposition de directive vise à faciliter l'exercice du droit de vote par les actionnaires de l'Union Européenne au sein de sociétés dont le siège statutaire est établi dans un état membre et dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

La directive poursuit à cet effet les objectifs suivants :

- > faire en sorte que toutes les assemblées générales soient convoquées suffisamment à l'avance et que tous les documents qui seront présentés à l'assemblée soient mis à disposition dans des délais qui permettent à tous les actionnaires, où qu'ils résident, de se faire une opinion raisonnée et de prendre part au vote,
- > supprimer toutes les formes de blocage d'actions en remplaçant ces pratiques par un système fondé sur la date d'enregistrement, laquelle déterminerait les actionnaires qui sont en droit de participer et de voter lors de l'assemblée générale,
- > lever tous les obstacles juridiques à la participation électronique aux assemblées générales en permettant aux émetteurs de mettre des moyens électroniques à la disposition de leurs actionnaires. Cependant, la technologie n'étant pas suffisamment avancée pour permettre dans tous les cas une participation électronique active, et en raison des coûts de mise en place de tels dispositifs, il n'est pas souhaitable d'imposer aux émetteurs l'obligation d'offrir ces possibilités à leurs actionnaires,

- > offrir aux actionnaires non-résidents des moyens simples de voter sans être présent à l'assemblée générale (vote par procuration, "in absentia" et instructions de vote).

Les autres sujets couverts par les consultations publiques, qui se rapportent de manière indirecte à l'exercice du droit de vote (par exemple le prêt de titres, les certificats de dépôt et les règles relatives à l'usage des langues) pourraient faire l'objet d'une recommandation de la Commission Européenne.

La proposition de la Commission nécessite encore l'approbation des états membres de l'Union et du Parlement Européen.

RÉGLEMENTATION

Consultation du CESR sur les mesures d'exécution relatives à la Directive sur la transparence

La question du stockage de l'information est cruciale pour les marchés financiers de l'Union Européenne. Celle-ci permettra aux investisseurs de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de se forger une opinion correcte des performances financières et des actifs d'un émetteur. Pour la première fois, il y aura une obligation légale de s'assurer que les investisseurs européens aient un accès aisé à l'information relative à tous les émetteurs européens sur une base paneuropéenne, quel que soit l'endroit où ces investisseurs résident.

Le CESR (*Committee of European Securities Regulators*) a publié, il y a quelques semaines, un nouveau document de consultation, qui se focalise sur les dispositions de la Directive sur la transparence relatives au stockage et au classement de l'information réglementaire par les émetteurs admis à la négociation sur les marchés réglementés. Plus spécifiquement, cette consultation se rapporte à la fois au développement des mécanismes de stockage nationaux et à la création d'un réseau européen entre ces mécanismes.

Le document de consultation comprend trois parties :

1. les standards de qualité minimaux de ces mécanismes de stockage nationaux : cette partie se rapporte à "l'*Officially Appointed Mechanism*" national, lequel recevra l'information réglementaire des émetteurs. Dans sa consultation, le CESR propose l'instauration de "standards de qualité" minimaux (par exemple la sécurité adéquate des systèmes informatiques, une procédure d'authentification, l'accès aisé aux utilisateurs finaux) que de tels mécanismes devraient remplir,

2. l'accord d'interopérabilité entre les systèmes de stockage nationaux : cette partie concerne l'architecture du réseau européen de systèmes de stockage nationaux (c'est à dire les "*Officially Appointed Mechanisms*"). Le CESR suggère ici plusieurs modèles de réseau envisageables destinés à développer un système capable de relier les mécanismes de stockage nationaux,

3. les problèmes techniques liés au rôle de l'autorité compétente : cette partie identifie un certain nombre de problèmes techniques relatifs au rôle des autorités compétentes nationales et au classement de l'information réglementaire par l'autorité compétente.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre chargé de compte ou rendez-vous sur <http://europa.eu.int>

Listed! est une publication d'Euronext N.V. Les renseignements fournis dans la publication sont donnés à titre d'information et n'ont pas pour objet de donner des conseils, de constituer un quelconque démarchage ou une quelconque offre d'instruments financiers. Ces informations ne peuvent être considérées comme créatrices de droits ou d'obligations, qui ne peuvent résulter que des règles de marché d'Euronext. Euronext N.V. et ses filiales ont apporté tout le soin nécessaire pour que les informations contenues dans ce document soient complètes, exactes et actualisées et ne sauraient être tenue responsables des erreurs, altérations ou omissions et des éventuelles conséquences de leur utilisation pour le lecteur. Pour une information détaillée sur un produit, nous vous recommandons de vous référer au prospectus le concernant.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation préalable d'Euronext est interdite.

Pour vous désabonner à cette publication, adressez un e-mail à votre chargé de compte.

© 2006 Euronext N.V. Tous droits réservés

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS COTÉES : LE "BALO" BAISSE SES TARIFS

Les tarifs des insertions au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) ont baissé depuis janvier 2006. Désormais, le coût de la ligne est fixé à 3,91 euros soit une réduction de 20 % par rapport aux tarifs 2005 pour les publications périodiques (comptes annuels,...) et de 37 % pour les avis en format texte (avis, convocations,...).

MiddleNext^(*) avait demandé, en avril 2004, à la Direction des Journaux Officiels de moderniser les processus de publication au BALO et de réduire les coûts de publication inhérents pour les émetteurs-annonceurs. Evelyne Deloirie, sa Directrice Générale se réjouit aujourd'hui de cette baisse de tarifs, qui va diminuer le coût de la cotation pour une société cotée.

(*) Middlednext est l'association professionnelle française indépendante représentative des PME/PMI cotées et de leurs spécificités.

Pour plus d'information : www.middlednext.com

CENTRE DE CONFÉRENCES DU PALAIS DE LA BOURSE PALAIS BRONGNIART – PLACE DE LA BOURSE

Au cœur de Paris, entre la Place de la Concorde et le Musée du Louvre, à proximité des grands hôtels et des grands magasins, le Palais Brongniart offre des espaces de réception, qui permettent d'organiser des réunions, des conseils d'administration et assemblées générales, ainsi que des cocktails et des dîners.

Sont disponibles, deux auditoriums de 600 et 100 places, ainsi que différentes salles équipées et espaces permettant d'accueillir de 20 à plus de 1 000 personnes.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site :
<http://palaisbourse.euronext.com>

CLUB.EURONEXT.COM

Documents de référence

Le 27 janvier 2006, l'AMF (Autorité des marchés financiers) a mis à disposition sur son site le "Guide d'élaboration des documents de référence : réglementation en vigueur, interprétations et recommandations de l'AMF".

Vous pouvez retrouver ce guide sur le
<http://club.euronext.com/actualités/publications>

Retrouvez dans la rubrique actualité/ateliers l'ensemble des invitations aux ateliers organisés par Euronext, ainsi que les présentations des orateurs et les études évoquées.

Vos chargés de compte :

Bernard Allilaire > +33 (0)2 40 48 41 96
b.allilaire@euronext.com

Catherine Coffin > +33 (0)1 49 27 10 43
c.coffin@euronext.com

Martine Collonge > +33 (0)4 72 56 26 26
m.collonge@euronext.com

Pierre-Yves Jousselein > +33 (0)1 49 27 13 94
py.jousselein@euronext.com

Antoine Leca > +33 (0)1 49 27 10 59
a.leca@euronext.com

Philippe Lorho > +33 (0)1 49 27 13 53
p.lorho@euronext.com

Frédérique Marrast > +33 (0)1 49 27 14 29
f.marrast@euronext.com

Alain Martel > +33 (0)1 49 27 15 93
a.martel@euronext.com

Nathanaël Mauclair > +33 (0)1 49 27 53 72
n.mauclair@euronext.com

Corinne Raboisson > +33 (0)1 49 27 58 27
c.raboisson@euronext.com

Marie-Laure Ribeiro > +33 (0)1 49 27 11 35
ml.ribeiro@euronext.com

Françoise Vial Brocco > +33 (0)4 91 90 70 32
f.vial-brocco@euronext.com

Jean-Claude Weinert > +33 (0)3 88 32 12 06
jc.weinert@euronext.com

Pour en savoir plus sur Club Euronext, l'extranet réservé aux émetteurs, ou adresser toute modification relative aux coordonnées ou au personnel de votre société, veuillez contacter

Christine Monsang > +33 (0)1 49 27 11 37
> +33 (0)1 49 27 15 08
c.monsang@euronext.com

Si vous ne connaissez pas votre chargé de compte, veuillez contacter

Michelle Fagnou > +33 (0)1 49 27 12 38
m.fagnou@euronext.com